Envoyé en préfecture le 06/12/2022 Reçu en préfecture le 06/12/2022

ID: 083-218300929-20221128-7122022-AR

Commune de PIGNANS VAR Arrondissement de Brignoles

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL Arrêté Nº712 / 2022

M. FERRARI Fabien- Conseiller municipal délégué Délégation donnée : Artisanat -tourisme.

Le Maire de la Commune de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU le Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/07/2020, VU l'arrêté nº 193/2020 du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de modifier les délégations octroyées aux adjoints par l'arrêté 193/2020 du 13/07/2020 en raison de la modification de la composition du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation à M. FERRARI Fabien, conseiller

ARRETE

Article 1:

En application de l'article L2122-18 du CGCT, M. FERRARI Fabien est délégué, sous la coordination du 2^{ème} Adjoint, pour intervenir et participer dans les domaines de compétences

- ➤ Artisanat (zone artisanale, commerces sur la commune)
- > Tourisme

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, une délégation générale de fonction avec signature est donnée à la Première Adjointe, Madame SCOTTO Fabienne, et en son absence aux adjoints dans l'ordre des nominations

Article 4: Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et copie en sera adressée à M. le Préfet du Var ainsi qu'à M./Mme le trésorier/receveur.

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services assure la bonne exécution dudit arrêté.

Fait à PIGNANS le 28/11/2022

BRUN Fernand Maire de PIGNANS